



# PERMAX 250 COMBI EC

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

Date d'émission: 11/11/2004

Date de révision: 16/10/2017

Remplace la fiche: 5/02/2013

Version: 9.0

### RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

#### 1.1. Identificateur de produit

Forme du produit : Mélange  
Nom du produit : PERMAX 250 COMBI EC  
Autres moyens d'identification : N° AMM: BTR0138

#### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

##### 1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes

Spec. d'usage industriel/professionnel : Réservé à un usage professionnel  
Utilisation de la substance/mélange : Insecticide - Biocide TP 18

##### 1.2.2. Utilisations déconseillées

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Edialux France  
Z.A. Mâcon Est  
01750 Replonges  
T +33 (0)3 85 31 89 10 - F +33 (0)3 85 31 89 11  
[jerome.sharff@edialux.com](mailto:jerome.sharff@edialux.com) - [www.edialux.com](http://www.edialux.com)

#### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

Pays	Organisme/Société	Adresse	Numéro d'urgence	Commentaire
France	ORFILA		+33 1 45 42 59 59	

### RUBRIQUE 2: Identification des dangers

#### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

##### Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Liquides inflammables, Catégorie 3 H226  
Toxicité aiguë (par voie orale), Catégorie 4 H302  
Toxicité aiguë (inhalation:gaz) Catégorie 4 H332  
Lésions oculaires graves/irritation oculaire, Catégorie 2 H319  
Sensibilisation cutanée, Catégorie 1 H317  
Dangereux pour le milieu aquatique — H400  
Danger aigu, Catégorie 1  
Dangereux pour le milieu aquatique — H410  
Danger chronique, Catégorie 1

Texte intégral des mentions H : voir section 16

##### Effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 2.2. Éléments d'étiquetage

##### Étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Pictogrammes de danger (CLP) :



GHS02

GHS07

GHS09

Mention d'avertissement (CLP) :

Attention

Composants dangereux

: perméthrin (ISO), m-phenoxybenzyl 3-(2,2-dichlorovinyl)-2,2-diméthylcyclopropanecarboxylate; Esbiothrine

Mentions de danger (CLP)

: H226 - Liquide et vapeurs inflammables  
H302+H332 - Nocif en cas d'ingestion ou d'inhalation  
H317 - Peut provoquer une allergie cutanée  
H319 - Provoque une sévère irritation des yeux  
H410 - Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

Conseils de prudence (CLP)

: P210 - Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer

# PERMAX 250 COMBI EC

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

P233 - Maintenir le récipient fermé de manière étanche  
P240 - Mise à la terre/liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception  
P241 - Utiliser du matériel électrique antidéflagrant  
P261 - Éviter de respirer les aérosols  
P264 - Se laver les mains soigneusement après manipulation

### 2.3. Autres dangers

Pas d'informations complémentaires disponibles

## RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

### 3.1. Substances

Non applicable

### 3.2. Mélanges

Nom	Identificateur de produit	%	Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]
perméthrin (ISO), m-phénoxybenzyl 3-(2,2-dichlorovinyl)-2,2-diméthylcyclopropanecarboxylate	(N° CAS) 52645-53-1 (N° CE) 258-067-9 (N° Index) 613-058-00-2	20 - 25	Acute Tox. 4 (Oral), H302 Acute Tox. 4 (Inhalation:dust,mist), H332 Skin Sens. 1, H317 Aquatic Acute 1, H400 (M=1000) Aquatic Chronic 1, H410
1-méthoxy-2-propanol, éther méthylique de monopropylène glycol	(N° CAS) 107-98-2 (N° CE) 203-539-1 (N° Index) 603-064-00-3 (N° REACH) 01-2119457435-35	10 - 20	Flam. Liq. 3, H226 STOT SE 3, H336
butoxyde de pipéronyle	(N° CAS) 51-03-6 (N° CE) 200-076-7 (N° REACH) 01-2119537431-46	10 - 15	Aquatic Acute 1, H400 Aquatic Chronic 1, H410
Esbiothrine	(N° CAS) 260359-57-7 (N° CE) 209-542-4 (N° REACH) 05-2116458821-41	1 - 5	Acute Tox. 4 (Oral), H302 Aquatic Acute 1, H400 (M=100) Aquatic Chronic 1, H410
Calcium dodecyl benzene sulphonate	(N° CAS) 26264-06-2 (N° CE) 247-557-8	2,12895 - 3,7848	Skin Irrit. 2, H315 Eye Dam. 1, H318

Texte complet des phrases H: voir section 16

## RUBRIQUE 4: Premiers secours

### 4.1. Description des premiers secours

Premiers soins après inhalation : Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. En cas de malaise consulter un médecin.

Premiers soins après contact avec la peau : Rincer abondamment à l'eau ou prendre une douche pendant 15 minutes. Enlever entre-temps les chaussures et les vêtements contaminés.

Premiers soins après contact oculaire : Irriguer copieusement avec de l'eau douce et propre durant au moins 15 minutes en maintenant les paupières écartées.

Premiers soins après ingestion : Consulter immédiatement un médecin. Mettre au repos. Ne pas faire vomir.

### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes/effets : Peut provoquer des maux de tête et des vertiges.

Symptômes/effets après inhalation : Peut provoquer un essoufflement, une sensation d'oppression dans la poitrine, une irritation de la gorge et faire tousser.

Symptômes/effets après contact oculaire : Peut provoquer une irritation des yeux (rougeur et douleur).

### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

## RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Dioxyde de carbone. Mousse. Poudre sèche.

Agents d'extinction non appropriés : Ne pas utiliser un fort courant d'eau.

### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 5.3. Conseils aux pompiers

Instructions de lutte contre l'incendie : Éviter que les eaux usées de lutte contre l'incendie contaminent l'environnement.

# PERMAX 250 COMBI EC

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

Protection en cas d'incendie : Ne pas pénétrer dans la zone de feu sans équipement de protection, y compris une protection respiratoire.

### RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

#### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Mesures générales : Faire évacuer la zone dangereuse. Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements.

##### 6.1.1. Pour les non-secouristes

Équipement de protection : Voir la rubrique 8 en ce qui concerne les protections individuelles à utiliser.

Procédures d'urgence : Eloigner le personnel superflu.

##### 6.1.2. Pour les secouristes

Équipement de protection : Fournir une protection adéquate aux équipes de nettoyage. Voir la rubrique 8 en ce qui concerne les protections individuelles à utiliser.

Procédures d'urgence : Aérer la zone.

#### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter la pénétration dans les égouts et les eaux potables. Avertir les autorités si le liquide pénètre dans les égouts ou dans les eaux du domaine public.

#### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Procédés de nettoyage : Écoper le produit renversé, et recueillir soigneusement le restant. Absorber le produit répandu aussi vite que possible au moyen de solides inertes tels que l'argile ou la terre de diatomées.

#### 6.4. Référence à d'autres rubriques

Contrôle de l'exposition/protection individuelle.

### RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

#### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : Éviter le contact avec la peau et les yeux. Ne pas respirer les aérosols. Toujours ajouter le produit à l'eau lors de dilution/mélange.

Mesures d'hygiène : Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.

#### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conditions de stockage : Conserver hors de portée des enfants. Garder les conteneurs fermés en dehors de leur utilisation. Conserver dans un endroit sec et bien ventilé. Éviter toute source d'ignition.

Produits incompatibles : Agent oxydant. Bases fortes. Acides forts.

Température de stockage : < 30 °C

#### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas d'informations complémentaires disponibles

### RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

#### 8.1. Paramètres de contrôle

DNEL : 100 ppm 1-méthoxy-2-propanol

#### 8.2. Contrôles de l'exposition

##### Contrôles techniques appropriés:

Ne pas fumer. Interdire l'accès des locaux aux personnes non autorisées.

##### Protection des mains:

Gants de protection appropriés résistant aux agents chimiques (EN 374), également dans le cas d'un contact direct prolongé (conseillé: index de protection 6, correspondant à un temps de perméation > 480 minutes selon EN 374): gants en caoutchouc nitrile.

##### Protection de la peau et du corps:

Choisir la protection corporelle en fonction de l'activité et du type d'exposition, p. ex. tablier, bottes de protection, combinaison de protection contre les produits chimiques (conforme à norme EN 14605 en cas d'éclaboussures ou EN ISO 13982 pour les poussières).

##### Protection des voies respiratoires:

Filtre à particules d'efficacité moyenne pour particules solides et liquides (parex EN 143 ou 149, type P2 ou FFP2).

### RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

#### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique : Liquide

Couleur : ambre.

# PERMAX 250 COMBI EC

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

Odeur	: légèrement éthérée.
Seuil olfactif	: Aucune donnée disponible
pH	: 7
Vitesse d'évaporation relative (l'acétate butylique=1)	: Aucune donnée disponible
Point de fusion	: Aucune donnée disponible
Point de congélation	: Aucune donnée disponible
Point d'ébullition	: Aucune donnée disponible
Point d'éclair	: 32 °C
Température d'auto-inflammation	: Aucune donnée disponible
Température de décomposition	: Aucune donnée disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	: Aucune donnée disponible
Pression de vapeur	: Aucune donnée disponible
Densité relative de vapeur à 20 °C	: Aucune donnée disponible
Densité relative	: Aucune donnée disponible
Masse volumique	: 20°C: 1,067 g/ml
Solubilité	: Forme une émulsion en présence de l'eau.
Log Pow	: Aucune donnée disponible
Viscosité, cinématique	: Aucune donnée disponible
Viscosité, dynamique	: 1 mPa.s
Propriétés explosives	: Aucune donnée disponible
Propriétés comburantes	: Aucune donnée disponible
Limites d'explosivité	: Aucune donnée disponible

### 9.2. Autres informations

Pas d'informations complémentaires disponibles

## RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

### 10.1. Réactivité

La combustion produit des gaz toxiques. Réagit avec les oxydants.

### 10.2. Stabilité chimique

Le produit est stable dans des conditions normales de manipulation et de stockage.

### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Pas de réaction dangereuse connue dans les conditions normales d'emploi.

### 10.4. Conditions à éviter

Voir la section 7: Manipulation et stockage.

### 10.5. Matières incompatibles

Bases fortes. Acides forts. Agent oxydant.

### 10.6. Produits de décomposition dangereux

La combustion produit des gaz toxiques.

## RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

### 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë (orale)	: Oral: Nocif en cas d'ingestion.
Toxicité aiguë (cutanée)	: Non classé
Toxicité aiguë (inhalation)	: Inhalation:gaz: Nocif par inhalation.

PERMAX 250 COMBI EC	
DL50 orale rat	1930 mg/kg
DL 50 cutanée rat	9300 mg/kg
ATE CLP (gaz)	4500 ppmv/4h
permethrin (ISO), m-phenoxybenzyl 3-(2,2-dichlorovinyl)-2,2-diméthylcyclopropanecarboxylate (52645-53-1)	
DL50 orale rat	≈ 554 (300 - 2000) mg/kg
DL 50 cutanée rat	> 2000 mg/kg
CL50 inhalation rat (Brouillard/Poussière - mg/l/4h)	> 23,5 mg/l/4h

# PERMAX 250 COMBI EC

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

<b>butoxyde de pipéronyle (51-03-6)</b>	
DL50 orale rat	≈ 4570 mg/kg mâle
DL50 orale	≈ 7220 mg/kg femelle
DL50 cutanée lapin	> 2000 mg/kg
CL50 inhalation rat (mg/l)	> 5900 mg/l (4h)

<b>Esbiothrine (260359-57-7)</b>	
CL50 inhalation rat (mg/l)	> 5777 mg/l/4h

Corrosion cutanée/irritation cutanée	: Non classé pH: 7
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	: Des éclaboussures dans les yeux peuvent provoquer des irritations et des dommages réversibles pH: 7
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	: Peut provoquer une allergie cutanée.
Mutagénicité sur les cellules germinales	: Non classé
Cancérogénicité	: Non classé
Toxicité pour la reproduction	: Non classé
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)	: Non classé
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée)	: Non classé
Danger par aspiration	: Non classé

<b>PERMAX 250 COMBI EC</b>	
Viscosité, cinématique	20°C: 0,93720712 mm²/s

## RUBRIQUE 12: Informations écologiques

### 12.1. Toxicité

Ecologie - général	: Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
Toxicité aquatique aiguë	: Très toxique pour les organismes aquatiques.
Toxicité chronique pour le milieu aquatique	: Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

<b>perméthrin (ISO), m-phénoxybenzyl 3-(2,2-dichlorovinyl)-2,2-diméthylcyclopropanecarboxylate (52645-53-1)</b>	
CL50 poisson 1	0,0051 mg/l <i>Oncorhynchus mykiss</i> 96h
CE50 Daphnie 1	0,00064 mg/l ( <i>Daphnia magna</i> , 48 h)
CE50 autres organismes aquatiques 1	> 1,13 mg/l ( <i>Pseudokirchneriella subcapitata</i> 72h)

<b>butoxyde de pipéronyle (51-03-6)</b>	
CL50 poisson 1	≈ 3,94 mg/l (96h) <i>Cyprinodon variegatus</i>
CE50 Daphnie 1	≈ 0,51 mg/l <i>Daphnia magna</i>
ErC50 (algues)	≈ 2,09 mg/l <i>Selenastrum capricornutum</i>

<b>Esbiothrine (260359-57-7)</b>	
CL50 poisson 1	7,08 µg/l
CE50 Daphnie 1	6,1 µg/l
ErC50 (algues)	1,1 mg/l

### 12.2. Persistance et dégradabilité

<b>PERMAX 250 COMBI EC</b>	
Persistance et dégradabilité	Réaction chimique avec l'eau/hydrolyse DT50 pH4-25°C > 1 an/Jahr/year (Permethrin/Esbiothrin). Réaction chimique avec l'eau/hydrolyse DT50>500 jours pH5-7-9/25°C (Piperonyl butoxide).

### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

<b>perméthrin (ISO), m-phénoxybenzyl 3-(2,2-dichlorovinyl)-2,2-diméthylcyclopropanecarboxylate (52645-53-1)</b>	
Log Pow	6,1 (20°C - pH 7)

<b>butoxyde de pipéronyle (51-03-6)</b>	
Log Pow	4,8 (20°C - pH 7)

<b>Esbiothrine (260359-57-7)</b>	
Log Pow	3,07 (20°C)

# PERMAX 250 COMBI EC

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

### 12.4. Mobilité dans le sol

#### PERMAX 250 COMBI EC

Ecologie - sol : La perméthrine, esbiothrine et butoxide de piperonyl sont considérées comme fortement adsorbée dans les particules du sol avec peu de lixiviation.

#### permethrin (ISO), m-phenoxybenzyl 3-(2,2-dichlorovinyl)-2,2-dimethylcyclopropanecarboxylate (52645-53-1)

Log Koc : 25500 - 404400

### 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 12.6. Autres effets néfastes

Autres effets néfastes : Toxique pour les oiseaux.

## RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

Recommandations pour le traitement du produit/emballage : Eliminer conformément aux règlements de sécurité locaux/nationaux en vigueur.

## RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Conformément aux exigences de ADR / RID / IMDG / IATA / ADN

### 14.1. Numéro ONU

N° ONU (ADR) : 1993  
N° ONU (IMDG) : 1993  
N° ONU (IATA) : 1993

### 14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

Désignation officielle de transport (ADR) : LIQUIDE INFLAMMABLE, N.S.A.  
Désignation officielle de transport (IMDG) : Non applicable  
Désignation officielle de transport (IATA) : Non applicable  
Description document de transport (ADR) : UN 1993 LIQUIDE INFLAMMABLE, N.S.A., 3, III, (D/E), DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT  
Description document de transport (IMDG) : UN 1993 , 3, III  
Description document de transport (IATA) : UN 1993 , 3, ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS

### 14.3. Classe(s) de danger pour le transport

#### ADR

Classe(s) de danger pour le transport (ADR) : 3  
Etiquettes de danger (ADR) : 3



#### IMDG

Classe(s) de danger pour le transport (IMDG) : 3



#### IATA

Classe(s) de danger pour le transport (IATA) : 3

### 14.4. Groupe d'emballage

Groupe d'emballage (ADR) : III  
Groupe d'emballage (IMDG) : III  
Groupe d'emballage (IATA) : Non applicable

# PERMAX 250 COMBI EC

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

### 14.5. Dangers pour l'environnement

Dangereux pour l'environnement : Oui  
Polluant marin : Non  
Autres informations : Pas d'informations supplémentaires disponibles

### 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

#### - Transport par voie terrestre

Code de classification (ADR) : F1  
Quantités limitées (ADR) : 5I  
Quantités exceptées (ADR) : E1  
Véhicule pour le transport en citerne : FL  
Catégorie de transport (ADR) : 3  
Danger n° (code Kemler) : 30  
Panneaux oranges :



Code de restriction concernant les tunnels (ADR) : D/E

#### - Transport maritime

Aucune donnée disponible

#### - Transport aérien

Aucune donnée disponible

### 14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Non applicable

## RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

### 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

#### 15.1.1. Réglementations UE

Ne contient pas de substance soumise à restrictions selon l'annexe XVII de REACH

Ne contient aucune substance de la liste candidate REACH

Ne contient aucune substance listée à l'Annexe XIV de REACH

#### 15.1.2. Directives nationales

France déclaration obligatoire sous SIMMBAD (Ministère de l'Ecologie) et SYNAPSE (INRS).

### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pas d'informations complémentaires disponibles

## RUBRIQUE 16: Autres informations

Texte intégral des phrases H et EUH:

Acute Tox. 4 (Inhalation:dust,mist)	Toxicité aiguë (inhalation:poussière,brouillard) Catégorie 4
Acute Tox. 4 (Oral)	Toxicité aiguë (par voie orale), Catégorie 4
Aquatic Acute 1	Dangereux pour le milieu aquatique — Danger aigu, Catégorie 1
Aquatic Chronic 1	Dangereux pour le milieu aquatique — Danger chronique, Catégorie 1
Eye Dam. 1	Lésions oculaires graves/irritation oculaire, Catégorie 1
Flam. Liq. 3	Liquides inflammables, Catégorie 3
Skin Irrit. 2	Corrosif/irritant pour la peau, Catégorie 2
Skin Sens. 1	Sensibilisation cutanée, Catégorie 1
STOT SE 3	Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition unique, Catégorie 3
H226	Liquide et vapeurs inflammables
H302	Nocif en cas d'ingestion
H315	Provoque une irritation cutanée
H317	Peut provoquer une allergie cutanée
H318	Provoque des lésions oculaires graves

# PERMAX 250 COMBI EC

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

H319	Provoque une sévère irritation des yeux
H332	Nocif par inhalation
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

### FDS UE (Annexe II REACH)

*DENEGATION DE RESPONSABILITE Les informations contenues dans cette fiche proviennent de sources que nous considérons être dignes de foi. Néanmoins, elles sont fournies sans aucune garantie, expresse ou tacite, de leur exactitude. Les conditions ou méthodes de manutention, stockage, utilisation ou élimination du produit sont hors de notre contrôle et peuvent ne pas être du ressort de nos compétences. C'est pour ces raisons entre autres que nous déclinons toute responsabilité en cas de perte, dommage ou frais occasionnés par ou liés d'une manière quelconque à la manutention, au stockage, à l'utilisation ou à l'élimination du produit. Cette FDS a été rédigée et doit être utilisée uniquement pour ce produit. Si le produit est utilisé en tant que composant d'un autre produit, les informations s'y trouvant peuvent ne pas être applicables*